
Premium Income Corporation

Rapport annuel de 2024

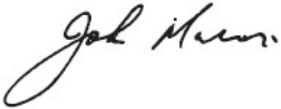
Lettre aux actionnaires

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de 2024, comprenant le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et les états financiers audités, de Premium Income Corporation (le « Fonds »).

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les banques canadiennes ont également généré de solides rendements au cours de la période, bon nombre d'entre elles ayant clôturé l'exercice à des sommets historiques, surclassant même l'indice composé S&P/TSX plus étendu. Avec un rendement total de 38,7 % pour l'exercice, les banques canadiennes ont surclassé le rendement total de 32,1 % de l'indice composé S&P/TSX plus étendu. Le bénéfice présenté par les banques canadiennes a dépassé les prévisions au cours de la période en raison de la solide croissance des produits et de la meilleure gestion des charges. Bien que les provisions au titre du crédit restent élevées, elles devraient demeurer stables à mesure que les sociétés s'ajustent aux taux d'intérêt plus faibles. Les rendements solides des actions du Fonds au cours de la période ont été rehaussés par les taux de distribution élevés payés sur les deux catégories d'actions.

La valeur liquidative par unité du Fonds a augmenté de 23,8 %, passant de 15,46 \$ par unité au 31 octobre 2023 à 19,14 \$ par unité au 31 octobre 2024. Le Fonds a versé des distributions en trésorerie de 0,86 \$ par action privilégiée et de 0,81 \$ par action de catégorie A pendant l'exercice. Le rendement total du Fonds au cours de l'exercice, incluant le réinvestissement des distributions, s'est établi à 35,6 %. Le profit net réalisé sur les options s'est chiffré à 0,75 \$ par unité pour l'exercice, comparativement à 0,17 \$ par unité pour l'exercice précédent. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

Nous remercions tous les actionnaires de leur soutien constant et nous les invitons à lire les renseignements complets se trouvant dans le rapport annuel.



John P. Mulvihill
Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Le Fonds

Le Fonds est une société comportant des actions à rendement scindé mise sur pied dans le but d'offrir des distributions trimestrielles préférentielles cumulatives en trésorerie de 0,215625 \$ par action aux porteurs d'actions privilégiées, d'offrir des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A équivalent, le cas échéant, à l'excédent du montant net des profits en capital réalisés, des dividendes et des primes des options (autres que les primes des options relatives aux options en circulation à la fin de l'exercice) gagnées sur le portefeuille du Fonds au cours d'un exercice, déduction faite des charges et des reports en avant de pertes, sur le montant des distributions versées sur les actions privilégiées, et de rembourser le prix d'émission initial aux porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A au moment de la liquidation du Fonds. Une unité du Fonds se compose de une action privilégiée et de une action de catégorie A. Les actions sont cotées à la Bourse de Toronto sous les symboles PIC.PR.A pour les actions privilégiées et PIC.A pour les actions de catégorie A.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit au moins 75 % de sa valeur liquidative dans des actions ordinaires de la Banque de Montréal, de La Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Royale du Canada et de La Banque Toronto-Dominion (collectivement les « banques ») et peut aussi investir jusqu'à 25 % de sa valeur liquidative dans les actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada. De plus, le Fonds peut acheter des fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public, y compris des fonds négociés en bourse et d'autres fonds de Mulvihill (dans la mesure où un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds de Mulvihill), qui offrent une exposition à ces actions ordinaires.

Le Fonds applique une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire sa volatilité. En outre, le Fonds peut vendre des options de vente couvertes par de la trésorerie sur des titres dans lesquels il est autorisé à investir.

Cette stratégie est une méthode quantitative et technique qui permet de déterminer les moments opportuns pour vendre ou dénouer les positions sur options, au lieu de vendre des options de façon continue et de reporter les positions tous les 30 jours. Ce processus exclusif a été élaboré sur de nombreuses années dans divers cycles de marché. Selon le gestionnaire, le principal avantage de cette stratégie pour les investisseurs est qu'elle maximise le rendement total du Fonds tout en réduisant la volatilité du portefeuille, ce qui permet d'accroître le rendement ajusté en fonction des risques.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

• Objectifs et stratégies de placement	2
• Risque	2
• Résultats d'exploitation	2
• Événements récents	3
• Transactions entre parties liées	3
• Faits saillants financiers	4
• Rendement passé	5
• Aperçu du portefeuille	7
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	8
Rapport de l'auditeur indépendant	9
États financiers	11
Notes annexes	15
Énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise	20
Conseil d'administration	21

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants financiers pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 de Premium Income Corporation (le « Fonds »). Les états financiers annuels du Fonds sont joints au présent rapport.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier des votes par procuration et de l'information trimestrielle du Fonds en téléphonant au numéro sans frais 1 800 725-7172, en écrivant au Fonds, à Relations avec les investisseurs, 121 King Street West, Suite 2600, P.O. Box 113, Toronto (Ontario) M5H 3T9, en envoyant un courriel à l'adresse info@mulvihill.com ou en visitant notre site Web, au www.mulvihill.com. Vous pouvez également obtenir gratuitement les rapports semestriels ou annuels de la même manière.

Objectifs et stratégies de placement

Les objectifs de placement du Fonds sont les suivants :

1. Offrir des distributions trimestrielles préférentielles cumulatives en trésorerie de 0,215625 \$ par action aux porteurs d'actions privilégiées.
2. Offrir des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A équivalant, le cas échéant, à l'excédent du montant net des profits en capital réalisés, des dividendes et des primes des options (autres que les primes des options relatives aux options en circulation à la fin de l'exercice) gagnées sur le portefeuille du Fonds au cours d'un exercice, déduction faite des charges et des reports en avant de pertes, sur le montant des distributions versées sur les actions privilégiées.
3. Rembourser le prix d'émission initial aux porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A au moment de la liquidation du Fonds.

Pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2024, le taux de distribution sur les actions privilégiées augmentera pour passer de 5,75 % à 8,50 % de la valeur de rachat des actions privilégiées, soit 15,00 \$, et le Fonds, qui versait des distributions trimestrielles, versera désormais des distributions mensuelles sur les actions privilégiées et les actions de catégorie A. Les distributions mensuelles sur les actions privilégiées se chiffreront à 0,10625 \$ par action, ou 1,275 \$ par action privilégiée par année.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds investit au moins 75 % de sa valeur liquidative dans des actions ordinaires de la Banque de Montréal, de La Banque de Nouvelle-Écosse, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de la Banque Royale du Canada et de La Banque Toronto-Dominion (collectivement les « banques ») et peut aussi investir jusqu'à 25 % de sa valeur liquidative dans les actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada. De plus, le Fonds peut acheter des fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public, y compris des fonds négociés en bourse et d'autres fonds de Mulvihill (dans la mesure où un maximum de 15 % de la valeur liquidative du Fonds peut être investi dans des titres d'autres fonds de Mulvihill), qui offrent une exposition à ces actions ordinaires.

Le Fonds applique une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire sa volatilité. En outre, le Fonds peut vendre des options de vente couvertes par de la trésorerie sur des titres dans lesquels il est autorisé à investir.

Cette stratégie est une méthode quantitative et technique qui permet de déterminer les moments opportuns pour vendre ou dénouer les positions sur options, au lieu de vendre des options de façon continue et de reporter les positions tous les 30 jours. Ce processus exclusif a été élaboré sur de nombreuses années dans divers cycles de marché. Selon le gestionnaire, le principal avantage de cette stratégie pour les investisseurs est qu'elle maximise le rendement total du Fonds tout en réduisant la volatilité du portefeuille, ce qui permet d'accroître le rendement ajusté en fonction des risques.

Risque

Les risques liés à un placement dans les titres du Fonds figurent dans la notice annuelle de 2024 du Fonds, disponible sur le site Web du Fonds (www.mulvihill.com) ou sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Au cours de l'exercice, le Fonds n'a subi aucun changement qui puisse avoir une incidence significative sur les risques liés à un placement dans ses titres.

Résultats d'exploitation

Distributions

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, des distributions en trésorerie de 0,86 \$ par action ont été versées aux porteurs d'actions privilégiées, ce qui correspond aux distributions de l'exercice précédent, et des distributions en trésorerie de 0,81 \$ par action ont été versées aux porteurs d'actions de catégorie A, ce qui correspond également aux distributions de l'exercice précédent. Depuis sa création en octobre 1996, le Fonds a versé des distributions en trésorerie totales de 24,36 \$ par action privilégiée et de 29,09 \$ par action de catégorie A.

Produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, le total des produits du Fonds s'est établi à 0,92 \$ par unité, en hausse de 0,08 \$ par unité par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges s'est établi à 0,25 \$ par unité, un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent. Le Fonds a enregistré un profit réalisé et latent de 4,58 \$ par unité en 2024, comparativement à une perte nette réalisée et latente de 2,91 \$ par unité pour l'exercice précédent.

Valeur liquidative

La valeur liquidative du Fonds a augmenté de 23,8 %, passant de 15,46 \$ par unité au 31 octobre 2023 à 19,14 \$ par unité au 31 octobre 2024. La valeur liquidative totale du Fonds a augmenté de 160,24 M\$, passant de 236,79 M\$ au 31 octobre 2023 à 397,03 M\$ au 31 octobre 2024, ce qui reflète un bénéfice d'exploitation de 92,45 M\$, un produit de l'émission d'unités, déduction faite des frais d'émission, de 98,66 \$, et des distributions en trésorerie de 30,87 M\$ aux porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A.

Événements récents

Le 7 août 2024, le Fonds a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus »). Durant la période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus, y compris toute modification apportée à celui-ci, demeurera en vigueur, le Fonds peut, de temps à autre, offrir et émettre des actions privilégiées et des actions de catégorie A d'un montant en capital total pouvant atteindre 350 000 000 \$. Les modalités précises des actions privilégiées et des actions de catégorie A visées par le prospectus seront énoncées dans un ou plusieurs suppléments de prospectus devant être déposés à l'intention des acheteurs conjointement avec le prospectus, sauf dans les cas où une exemption de cette exigence de dépôt est disponible.

Le 8 août 2024, le Fonds a établi un programme de titres de capitaux propres au cours du marché (le « programme ») lui permettant d'émettre des actions dans le public à l'occasion et à sa discrétion. Ce programme demeurera en vigueur jusqu'au 7 septembre 2026, à moins que le Fonds n'y mette fin avant cette date. Dans le cadre du programme, toutes les actions de catégories A et actions privilégiées seront vendues au cours en vigueur sur le marché au moment de la vente par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou de tout autre marché au Canada sur lequel elles sont cotées ou autrement négociées. Les ventes d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées par l'entremise du programme seront effectuées conformément aux modalités d'une convention de placement de titres de capitaux propres datée du 8 août 2024 conclue avec la Financière Banque Nationale inc. (le « placeur pour compte »).

Le 30 août 2024, le Fonds a annoncé que, pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2024, le taux de distribution sur les actions privilégiées augmentera pour passer de 5,75 % à 8,50 % de la valeur de rachat, soit 15,00 \$. Le Fonds, qui verse des distributions trimestrielles, a également annoncé qu'il verserait désormais des distributions mensuelles.

Le 4 septembre 2024, le Fonds a annoncé que la durée du Fonds sera prolongée automatiquement après le 1^{er} novembre 2024 pour une période additionnelle de sept ans allant jusqu'au 1^{er} novembre 2031, comme le prévoient ses statuts. Dans le contexte de la prolongation de la durée, les porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A disposaient d'un droit de rachat au gré du porteur spécial, en vertu duquel ils pouvaient demander le rachat de leurs actions le 1^{er} novembre 2024 à des modalités identiques à celles auxquelles ces mêmes actions auraient été rachetées si la durée du Fonds n'avait pas été prolongée.

Le 25 octobre 2024, en lien avec le droit de rachat au gré du porteur spécial accordé aux actionnaires par suite de la prorogation de la durée du Fonds jusqu'au 1^{er} novembre 2031, le Fonds a annoncé un regroupement des actions de catégorie A à compter de l'ouverture de la séance de bourse le 12 novembre 2024. Le regroupement visait à faire en sorte qu'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées soit en circulation après le rachat au gré du porteur spécial. Le 12 novembre 2024, chaque actionnaire de catégorie A a reçu 0,6767938 nouvelle action de catégorie A pour chaque action de catégorie A détenue.

Le 6 novembre 2024, le Fonds a annoncé qu'il avait conclu le placement de 4 350 000 actions privilégiées à même les actions propres pour un produit brut d'environ 65,2 M\$. Le prix offert des actions privilégiées était de 15,00 \$ par action, ce qui correspond à un rendement de 8,50 %.

Transactions entre parties liées

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill »), en sa qualité de gestionnaire de placements du Fonds, gère le portefeuille de placements du Fonds conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds établis aux termes d'une convention de gestion de placements conclue entre le Fonds et Mulvihill le 17 octobre 1996 et modifiée le 8 octobre 2010.

Mulvihill est le gestionnaire du Fonds en vertu de la convention de gestion conclue entre le Fonds et Mulvihill datée du 17 octobre 1996 et modifiée le 8 octobre 2010. Par conséquent, il incombe à Mulvihill de fournir les services d'administration dont le Fonds a besoin ou d'en coordonner la prestation.

Mulvihill reçoit les frais décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent rapport.

Pendant l'exercice, aucune recommandation ou approbation concernant des transactions entre des parties liées n'a été soumise au comité d'examen indépendant (le « CEI »).

Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement (le « Règlement 81-107 ») exige que tous les fonds d'investissement dont les titres sont offerts au public établissent un CEI à qui le gestionnaire doit soumettre toutes les questions de conflits d'intérêts aux fins d'examen ou d'approbation. Le Règlement 81-107 oblige également le gestionnaire à établir des politiques et des procédures écrites pour gérer les questions de conflits d'intérêts, à tenir à jour les dossiers concernant ces questions et à fournir de l'aide au CEI dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de la conformité, désigné par le gestionnaire, a pour mission de faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Le CEI préparera, pour chaque exercice, un rapport aux porteurs de titres qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice et inclut les cas où le gestionnaire a agi sur une question de conflits d'intérêts, s'ils sont connus, et pour lesquels le CEI n'a pas formulé de recommandation positive ou pour lesquels une condition, imposée par le CEI, n'a pas été respectée selon sa recommandation ou son approbation. Les membres du CEI sont Robert G. Bertram, R. Peter Gillin et le D^r Bob Bell.

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières sur le Fonds et ont pour objet d'aider le lecteur à comprendre les résultats financiers du Fonds pour les cinq derniers exercices. Ces informations sont tirées des états financiers annuels audités du Fonds.

Exercices clos les 31 octobre	2024	2023	2022	2021	2020
ACTIF NET PAR UNITÉ					
Actif net au début de l'exercice¹	15,46 \$	19,26 \$	22,54 \$	15,95 \$	20,70 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) LIÉE À L'EXPLOITATION					
Total des produits	0,92	0,84	0,95	0,82	0,87
Total des charges	(0,25)	(0,25)	(0,28)	(0,25)	(0,23)
Profit (perte) réalisé pour l'exercice	1,05	0,99	2,30	1,71	(2,13)
Profit (perte) latent pour l'exercice	3,53	(3,90)	(4,59)	5,91	(1,89)
Total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation²	5,25	(2,32)	(1,62)	8,19	(3,38)
DISTRIBUTIONS					
Actions privilégiées					
Provenant des revenus nets de placement	(0,48)	(0,76)	(0,86)	(0,86)	(0,82)
Distributions non imposables	(0,38)	(0,10)	–	–	(0,04)
Total des distributions à l'égard des actions privilégiées	(0,86)	(0,86)	(0,86)	(0,86)	(0,86)
Actions de catégorie A					
Distributions non imposables	(0,81)	(0,81)	(0,20)	(0,73)	(0,50)
Distributions à même les gains en capital	–	–	(0,61)	–	–
Total des distributions à l'égard des actions de catégorie A	(0,81)	(0,81)	(0,81)	(0,73)	(0,50)
Total des distributions³	(1,67)	(1,67)	(1,67)	(1,59)	(1,36)
Actif net aux 31 octobre¹	19,14 \$	15,46 \$	19,26 \$	22,54 \$	15,95 \$

1. Tous les montants par unité présentés proviennent des états financiers audités du Fonds pour les exercices clos les 31 octobre. L'actif net par unité représente la différence entre la valeur totale de l'actif et la valeur totale du passif, en excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables, divisée par le nombre d'unités alors en circulation.

2. Le total de l'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation comprend les produits d'intérêts et revenus de dividendes et le profit (la perte) réalisé et latent, déduction faite des charges, compte non tenu des distributions à l'égard des actions privilégiées, et il est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'unités en circulation pendant l'exercice. Ce calcul ne vise pas à obtenir un total correspondant à l'actif net à la fin de l'exercice, puisqu'il est basé sur le nombre moyen pondéré d'unités en circulation pendant l'exercice.

3. Les distributions aux actionnaires sont basées sur le nombre d'actions en circulation à la date de clôture des registres pour chaque distribution.

Exercices clos les 31 octobre	2024	2023	2022	2021	2020
RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES					
Valeur liquidative, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables (en millions de dollars) ¹	397,03 \$	236,79 \$	256,53 \$	297,19 \$	214,43 \$
Valeur liquidative (en millions de dollars) ¹	83,63 \$	7,13 \$	56,71 \$	99,42 \$	12,76 \$
Nombre d'actions privilégiées en circulation ¹	20 893 591	15 310 591	13 321 291	13 184 191	13 444 291
Nombre d'actions de catégorie A en circulation ¹	20 222 591	15 379 791	13 321 291	13 184 191	13 444 291
Ratio des frais de gestion ²	1,20 %	1,25 %	1,23 %	1,21 %	1,20 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ³	101,55 %	66,08 %	52,48 %	60,49 %	97,13 %
Ratio des frais liés aux opérations ⁴	0,14 %	0,09 %	0,07 %	0,03 %	0,14 %
Valeur liquidative par unité ⁵	19,14 \$	15,46 \$	19,26 \$	22,54 \$	15,95 \$
Cours de clôture – actions privilégiées	14,95 \$ ⁶	13,09 \$	13,39 \$	15,40 \$	12,60 \$
Cours de clôture – actions de catégorie A	4,19 \$ ⁷	3,95 \$	6,25 \$	6,80 \$	3,26 \$

1. L'information est en date du 31 octobre. Une unité comprend une action privilégiée et une action de catégorie A.

2. Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») correspond à la somme des frais et des charges pour la période considérée, y compris la taxe de vente harmonisée, mais excluant les coûts de transaction et les distributions à l'égard des actions privilégiées, divisée par la valeur liquidative moyenne, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables. Le RFG, y compris les distributions à l'égard des actions privilégiées, était de 6,15 %, de 6,04 %, de 5,19 %, de 5,42 % et de 6,12 % pour 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020, respectivement.

3. Le taux de rotation des titres en portefeuille est calculé à partir du moindre des achats ou des ventes de placements, excluant les placements à court terme, divisé par la valeur moyenne des titres du portefeuille. Le Fonds suit une stratégie de couverture d'options qui peut donner lieu à un taux de rotation des titres en portefeuille plus élevé en raison de l'exercice d'options par rapport à un fonds commun de placement en actions traditionnel.

4. Le ratio des frais liés aux opérations représente le total des commissions exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de l'exercice.

5. La valeur liquidative par unité correspond à la différence entre la valeur totale de l'actif, y compris l'évaluation des titres au cours de clôture, et la valeur totale du passif, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables, divisée par le nombre d'unités alors en circulation.

6. Le 31 octobre 2024 est le dernier jour où une opération a été exécutée.

7. Le 31 octobre 2024 est le dernier jour où une opération a été exécutée.

Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire de placements du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de gestion de placements qui sont calculés mensuellement et qui correspondent à 1/12 de 0,80 % de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque mois. Les services rendus aux termes de la convention de gestion de placements incluent la prise de toutes les décisions de placement et la vente des options d’achat couvertes conformément aux objectifs, à la stratégie et aux critères de placement du Fonds. Mulvihill prend également toutes les décisions concernant l’achat et la vente des titres en portefeuille du Fonds et concernant l’exécution de toutes les transactions du portefeuille et autres.

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, perçoit des frais aux termes de la convention de gestion qui sont calculés mensuellement et qui correspondent à 1/12 de 0,10 % de la valeur liquidative du Fonds à la fin de chaque mois. Les services rendus aux termes de la convention de gestion consistent notamment à fournir les services administratifs dont le Fonds a besoin ou à en coordonner la prestation.

Rendements passés

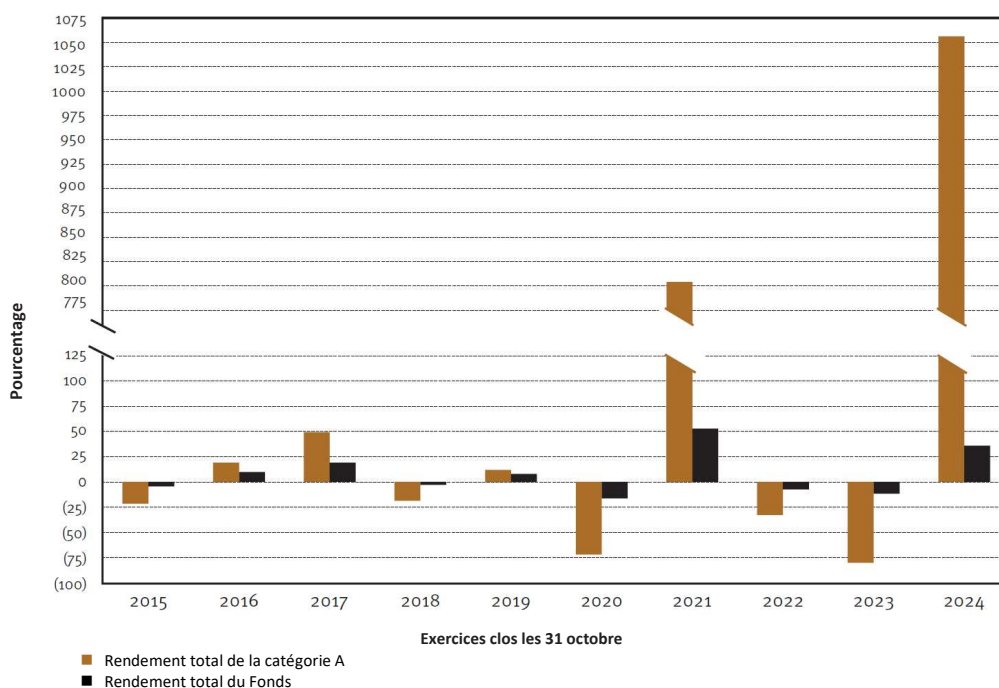
Le graphique suivant présente les rendements annuels passés du Fonds. Il est important de remarquer que :

1. l’information présentée suppose que toutes les distributions faites par le Fonds pendant ces périodes ont été réinvesties dans des unités du Fonds;
2. l’information ne tient pas compte des ventes, des rachats, des distributions ou d’autres frais facultatifs qui auraient fait diminuer les rendements;
3. le rendement passé du Fonds n’est pas nécessairement indicatif de son rendement futur.

Rendement d’un exercice à l’autre

Le diagramme à barres suivant illustre la variation du rendement annuel total du Fonds d’un exercice à l’autre pour chacun des dix derniers exercices. Il indique également, en pourcentage, pour un placement effectué le 1^{er} novembre de chaque exercice, l’augmentation ou la diminution de la valeur à la fin de cet exercice.

Rendement annuel total



Rendements annuels composés

Le tableau qui suit présente le rendement annuel composé historique (déduction faite des charges) du Fonds pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 par rapport au rendement de l'indice des banques diversifiées S&P/TSX.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Premium Income Corporation	35,60 %	3,35 %	7,05 %	6,16 %	7,43 %
Premium Income Corporation – actions de catégorie A	1 055,65 %	11,15 %	27,48 %	15,52 %	13,37 %
Premium Income Corporation – actions privilégiées	5,88 %	5,88 %	5,88 %	5,88 %	5,93 %
Indice des banques diversifiées S&P/TSX ¹	38,74 %	6,71 %	10,32 %	9,56 %	12,55 %

1. L'indice des banques diversifiées S&P/TSX est un sous-groupe de l'indice composé S&P/TSX.

L'indice de référence relatif au rendement des actions présenté dans le présent document fournit une indication approximative du rendement du Fonds par rapport à l'indice d'un marché public pour des titres semblables. Il est important de noter que le Fonds n'est pas géré de manière à ce qu'il atteigne un rendement égal ou supérieur à celui de cet indice. Ses objectifs sont plutôt de verser des dividendes trimestriels et de rembourser le montant investi initialement à la date de dissolution du Fonds. Par conséquent, le Fonds a, à l'occasion, maintenu des soldes de trésorerie dans le but d'accroître la stabilité de sa valeur liquidative, et suit une stratégie de vente d'options couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire la volatilité.

Le gestionnaire croit que, lorsque le marché est stable ou que sa tendance est à la baisse, un portefeuille assujéti à la vente d'options d'achat couvertes générera habituellement des rendements relatifs supérieurs et verra sa volatilité diminuer par rapport à un portefeuille où aucune option n'est vendue. En revanche, dans un marché haussier, l'utilisation d'options peut avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total du Fonds, en particulier parce que les primes liées à la vente d'options d'achat couvertes pourraient être éclipsées par l'occasion perdue de conserver un placement intégral dans les titres qui composent le portefeuille.

Rapport du gestionnaire de portefeuille

Les marchés boursiers ont généré de solides rendements pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, les marchés ayant intégré l'assouplissement continu des taux d'intérêt par les banques centrales, le recul de l'inflation ainsi que l'atterrissage en douceur de l'économie. Les banques canadiennes ont également généré de solides rendements pour la période, bon nombre d'entre elles ayant clôturé l'exercice à des sommets historiques, surclassant même l'indice composé S&P/TSX plus étendu. Avec un rendement total de 38,7 % pour l'exercice, les banques canadiennes ont surclassé le rendement total de 32,1 % de l'indice composé S&P/TSX plus étendu. Le bénéfice présenté par les banques canadiennes a dépassé les prévisions au cours de la période en raison de la solide croissance des produits et de la meilleure gestion des charges. Bien que les provisions au titre du crédit restent élevées, elles devraient demeurer stables à mesure que les sociétés s'ajustent aux taux d'intérêt plus faibles. Les rendements positifs des actions du Fonds au cours de la période ont été rehaussés par les taux de distribution élevés payés sur les deux catégories d'actions.

La valeur liquidative par unité du Fonds a augmenté de 23,8 %, passant de 15,46 \$ par unité au 31 octobre 2023 à 19,14 \$ par unité au 31 octobre 2024. Le Fonds a versé des distributions en trésorerie de 0,86 \$ par action privilégiée et de 0,81 \$ par action de catégorie A pendant l'exercice. Le rendement total du Fonds, incluant le réinvestissement des distributions, s'est établi à 35,6 %. Le cours de clôture des actions privilégiées du Fonds, inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole boursier PIC.PR.A, et des actions de catégorie A du Fonds, inscrites à la TSX sous le symbole PIC.A, était de 14,95 \$ par action et de 4,19 \$ par action, respectivement, au 31 octobre 2024. Pris ensemble, les cours du marché des actions correspondent à la valeur liquidative par unité du Fonds. Pour plus de détails sur les activités du Fonds, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation » et « Rapport du gestionnaire de portefeuille ».

La pondération en trésorerie et en placements à court terme du Fonds a été supérieure à la normale au cours de l'exercice, se chiffrant en moyenne à 26,6 %, comparativement à 6,3 % à l'exercice précédent, lorsqu'elle avait servi notamment à la vente d'options de vente couvertes par la trésorerie. La pondération en trésorerie supérieure à la normale au cours de l'exercice considéré a été utilisée dans le cadre de diverses stratégies relatives aux dérivés offrant un potentiel de hausse et une protection contre le risque de baisse à mesure que le Fonds approchait de la date de prolongation automatique de sept ans, soit le 1^{er} novembre 2024. Au cours de l'exercice, le Fonds a pu générer un profit net réalisé de 0,75 \$ par unité, grâce à sa stratégie active à l'égard des options, comparativement à 0,17 \$ par unité à l'exercice précédent.

Les banques canadiennes devraient enregistrer en moyenne une croissance du bénéfice en 2025 en raison de la croissance à un chiffre dans le haut de la fourchette des produits, favorisée par la hausse des marges d'intérêt nettes, par un levier d'exploitation positif et par des coûts du crédit stables. Compte tenu des bilans solides et des niveaux de capital élevés dont dispose le groupe, les banques canadiennes continueront probablement à rembourser du capital aux actionnaires au moyen de hausses de dividendes et de rachats d'actions.

Aperçu du portefeuille

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations en cours du Fonds. Un aperçu trimestriel du portefeuille, qui inclut le pourcentage de la valeur liquidative représenté par chaque titre, et une liste mensuelle des titres en portefeuille sont disponibles sur notre site Web, au www.mulvihill.com.

Répartition de l'actif

31 octobre 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE*
Institutions financières	51,4 %
Trésorerie et placements à court terme	33,0 %
Fonds négociés en bourse	15,2 %
Autres actifs (passifs)	0,4 %
	100,0 %

* La valeur liquidative ne tient pas compte du passif au titre des actions privilégiées rachetables.

Titres en portefeuille

31 octobre 2024

	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE*
Trésorerie et placements à court terme	33,0 %
Fonds négociés en bourse	15,2 %
Banque Royale du Canada	14,0 %
Banque de Montréal	12,3 %
Banque Nationale du Canada	7,8 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	6,6 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,9 %
La Banque Toronto-Dominion	4,9 %

* La valeur liquidative ne tient pas compte du passif au titre des actions privilégiées rachetables.

Énoncés prospectifs

Ce rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations de nature prédictive qui dépendent d'événements futurs ou qui s'y réfèrent, ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « estimer » ou des versions négatives correspondantes et autres expressions semblables. De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures futures pouvant être prises par le Fonds constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Fonds et sur les facteurs économiques.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements et résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions de marché, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les changements de la réglementation du gouvernement, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes.

Cette liste de facteurs importants n'est pas exhaustive. Vous devez examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et vous ne devez pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien qu'il s'attende actuellement à ce que des événements et des faits nouveaux ultérieurs puissent l'amener à changer d'avis, le Fonds ne prend aucun engagement à mettre à jour les énoncés prospectifs.

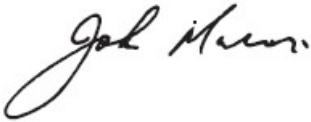
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de Premium Income Corporation (le « Fonds ») et l'ensemble de l'information présentée dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de Gestion de capital Mulvihill Inc. (le « gestionnaire ») et ont été approuvés par le conseil d'administration du Fonds (le « conseil »).

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité et incluent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. La direction s'est assurée que les autres informations financières fournies dans le présent rapport annuel sont cohérentes avec les états financiers. Les informations significatives sur les méthodes comptables qui, de l'avis de la direction, sont appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers annuels.

Il incombe également au gestionnaire de maintenir un système de contrôles internes permettant de fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les systèmes comptables procurent une information financière exacte et fiable en temps opportun.

Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des contrôles internes, du processus de communication de l'information financière et de différentes questions liées à l'audit et à l'information financière, ainsi que pour passer en revue le rapport annuel, les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant du Fonds, dispose d'un accès illimité au comité d'audit et au conseil.



John P. Mulvihill
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.
Le 3 décembre 2024



John D. Germain
Administrateur
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Aux actionnaires de Premium Income Corporation (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2024 et 2023, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris un sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 octobre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de la direction sur le rendement du Fonds;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Francesco Quatrale.

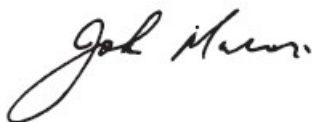
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 27 janvier 2024

États de la situation financière

Aux 31 octobre

	Note	2024	2023
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	6	264 481 683 \$	228 896 668 \$
Placements à court terme	6	130 862 716	3 261 192
Dividendes à recevoir	6	1 496 997	1 518 607
Intérêts à recevoir		499 842	15 980
Trésorerie		25 533	3 463 253
TOTAL DE L'ACTIF		397 366 771	237 155 700
PASSIF			
Frais de gestion à payer	8	302 463	181 153
Charges à payer		29 783	181 865
Actions privilégiées rachetables		313 403 865	229 658 865
Actions de catégorie B		1 000	1 000
TOTAL DU PASSIF		313 737 111	230 022 883
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A		83 629 660 \$	7 132 817 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A PAR ACTION DE CATÉGORIE A		4,1355 \$	0,4638 \$

Au nom du gestionnaire,
Gestion de capital Mulvihill Inc.



John P. Mulvihill, administrateur



Robert G. Bertram, administrateur

États du résultat global

Exercices clos les 31 octobre

	Note	2024	2023
PRODUITS			
Revenus de dividendes		11 781 199 \$	11 295 631 \$
Produits d'intérêts		4 419 431	549 028
Profit net réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		5 385 368	11 466 164
Profit net réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net		13 132 486	2 352 702
Variation nette du profit (de la perte) latent sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net		62 077 067	(54 750 272)
TOTAL DES PRODUITS, MONTANT NET		96 795 551	(29 086 747)
CHARGES			
Frais de gestion	8	2 986 121	2 308 723
Frais administratifs et autres		250 520	302 376
Coûts de transaction	9	444 214	240 338
Droits de garde		68 968	58 560
Honoraires d'audit		79 661	98 886
Jetons de présence	8	20 300	21 400
Honoraires du comité d'examen indépendant	8	13 064	12 014
Frais juridiques		105 761	102 830
Coûts liés à la communication de l'information aux actionnaires		48 897	35 711
Taxe de vente harmonisée		332 437	279 780
TOTAL DES CHARGES		4 349 943	3 460 618
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		92 445 608	(32 547 365)
Distributions à l'égard des actions privilégiées	7	(16 109 228)	(12 300 644)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A	10	76 336 380 \$	(44 848 009) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A PAR ACTION DE CATÉGORIE A	10	4,3421 \$	(3,1971) \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A

Exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 132 817 \$	56 707 853 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A	76 336 380	(44 848 009)
Opérations portant sur le capital – actions de catégorie A		
Produit de l'émission d'actions de catégorie A, déduction faite des frais d'émission	14 924 688	6 879 199
Distributions à l'égard des actions de catégorie A		
Distributions non imposables	(14 764 225)	(11 606 226)
Variations de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A au cours de l'exercice	76 496 843	(49 575 036)
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A À LA FIN DE L'EXERCICE	83 629 660 \$	7 132 817 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 octobre

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte) d'exploitation	92 445 608 \$	(32 547 365) \$
Ajustements liés au rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Profit net réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 385 368)	(11 466 164)
Profit net réalisé sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net	(13 132 486)	(2 352 702)
Variation nette (du profit) de la perte latente sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	(62 077 067)	54 750 272
Augmentation des dividendes à recevoir et des intérêts à recevoir	(462 252)	(169 595)
(Diminution) augmentation des frais de gestion à payer et des charges à payer	(30 772)	48 727
Achat de titres de placement	(235 569 682)	(185 089 877)
Produit de la cession de titres de placement	280 579 588	168 178 742
	56 367 569	(8 647 962)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions sur actions privilégiées	(16 109 228)	(12 300 644)
Distributions sur actions de catégorie A	(14 764 225)	(11 606 226)
Produit de l'émission d'unités, déduction faite des frais d'émission	98 669 688	36 718 699
	67 796 235	12 811 829
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	124 163 804	4 163 867
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 724 445	2 560 578
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	130 888 249 \$	6 724 445 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :		
Trésorerie	25 533 \$	3 463 253 \$
Placements à court terme	130 862 716	3 261 192
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	130 888 249 \$	6 724 445 \$
Dividendes reçus	11 802 809 \$	11 142 016 \$
Intérêts reçus	3 935 569 \$	533 048 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers résumés.

Tableau des placements

Au 31 octobre 2024

	Nombre d'actions	Coût moyen	Juste valeur	% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées rachetables
PLACEMENTS				
Placements à court terme				
Bons du Trésor				
Bons du Trésor canadien, 3,77 % – 7 novembre 2024	131 450 000	130 862 716	\$ 130 862 716	
Total des bons du Trésor		130 862 716	130 862 716	33,0 %
Total des placements à court terme		130 862 716	\$ 130 862 716	33,0 %
Actions ordinaires canadiennes				
Services financiers				
Banque de Montréal	385 000	46 330 900	\$ 48 848 800	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	270 000	21 602 700	23 519 700	
Banque Nationale du Canada	232 000	28 752 920	30 809 600	
Banque Royale du Canada	330 000	53 463 300	55 568 700	
La Banque de Nouvelle-Écosse	363 000	25 916 303	26 023 470	
La Banque Toronto-Dominion	251 135	21 205 115	19 329 861	
Total du secteur des services financiers		197 271 238	204 100 131	51,4 %
Total des actions ordinaires canadiennes		197 271 238	\$ 204 100 131	51,4 %
Fonds négociés en bourse				
Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF	7 399 700	57 796 278	\$ 60 381 552	
Total des fonds négociés en bourse		57 796 278	\$ 60 381 552	15,2 %
Ajustement lié aux coûts de transaction		(299 680)		
TOTAL DES PLACEMENTS		385 630 552	\$ 395 344 399	99,6 %
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET			1 690 126	0,4 %
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS DE CATÉGORIE A ET D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES RACHETABLES			397 034 525	100,0 %

1. Renseignements sur le Fonds

Premium Income Corporation (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario le 27 août 1996. Le 4 septembre 2024, la durée du Fonds a été automatiquement prolongée pour une période additionnelle de sept ans se terminant le 1^{er} novembre 2031. Le siège social du Fonds est situé au 121 King Street West, Suite 2600, Toronto (Ontario).

Gestion de capital Mulvihill Inc. (« Mulvihill ») est le gestionnaire ainsi que le gestionnaire de placements du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds est une société comportant des actions à rendement scindé mise sur pied dans le but d'offrir des distributions trimestrielles préférentielles cumulatives en trésorerie de 0,215625 \$ par action aux porteurs d'actions privilégiées, des distributions trimestrielles en trésorerie aux porteurs d'actions de catégorie A équivalent, le cas échéant, à l'excédent du montant net des profits en capital réalisés, des dividendes et des primes des options (autres que les primes des options relatives aux options en circulation à la fin de l'exercice) gagnées sur le portefeuille du Fonds au cours d'un exercice, déduction faite des charges et des reports en avant de pertes, sur le montant des distributions versées sur les actions privilégiées, et de rembourser le prix d'émission initial aux porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A au moment de la liquidation du Fonds. Une unité du Fonds se compose de une action privilégiée et de une action de catégorie A. Lorsque la valeur liquidative par unité aura dépassé 25,00 \$, les distributions à l'égard des actions de catégorie A seront fondées sur un montant annuel égal à 8,0 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A. Les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous les symboles PIC.PR.A pour les actions privilégiées et PIC.A pour les actions de catégorie A.

Le Fonds applique une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes afin d'accroître les revenus générés par le portefeuille et de réduire sa volatilité. En outre, le Fonds peut vendre des options de vente couvertes par de la trésorerie sur des titres dans lesquels il est autorisé à investir.

Cette stratégie est une méthode quantitative et technique qui permet de déterminer les moments opportuns pour vendre ou dénouer les positions sur options, au lieu de vendre des options de façon continue et de reporter les positions tous les 30 jours. Ce processus exclusif a été élaboré sur de nombreuses années dans divers cycles de marché. Selon le gestionnaire, le principal avantage de cette stratégie pour les investisseurs est qu'elle maximise le rendement total du Fonds tout en réduisant la volatilité du portefeuille, ce qui permet d'accroître le rendement ajusté en fonction des risques.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 3 décembre 2024.

2. Mode de présentation

Les états financiers annuels du Fonds ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, telles qu'elles sont adoptées par l'International Accounting Standards Board.

3. Résumé des méthodes comptables significatives

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers du Fonds sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Le gestionnaire a déterminé que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, et celle-ci est également la monnaie de présentation du Fonds.

Instruments financiers

IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») exige que les actifs soient comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global, selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

La gestion de ces actifs financiers et l'appréciation de leur rendement reposent sur la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie par voie de vente. Par ailleurs, une option permettant de désigner irrévocablement tout titre de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») n'a pas été utilisée.

Ces actifs financiers sont donc obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers ou les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés que le Fonds gère ensemble et qui présentent un profil récent de prise de profits à court terme.

Tous les dérivés sont classés dans cette catégorie et sont obligatoirement évalués à la JVRN.

Le Fonds n'applique pas la comptabilité de couverture générale pour ses dérivés.

Actifs et passifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti peuvent comprendre la trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir, le montant à recevoir des courtiers – placements, le montant à payer aux courtiers – placements, les charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer, les actions privilégiées rachetables, les actions de catégorie B et l'obligation du Fonds relativement à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A.

IFRS 9 exige que le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues soit le modèle de dépréciation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti. À chaque date de présentation de l'information financière, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur les garanties en trésorerie détenues, le montant à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres créances à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. En raison de la nature à court terme des créances et de la notation de crédit élevée, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas importantes.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est déterminée selon les cours de clôture à la date de clôture. Le Fonds utilise le dernier cours des actifs et des passifs financiers pour effectuer leur évaluation, lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation, comme il est décrit à la note 4.

Transactions sur les placements et revenus de placements

Les transactions sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net et la variation nette du profit latent/de la perte latente sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont déterminés en fonction du coût moyen. Les profits et les pertes réalisés liés aux options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés relativement aux options vendues peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options vendues, auquel cas les profits réalisés correspondent à la prime reçue;
- ii) de l'exercice des options d'achat couvertes vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent à la prime reçue en plus du profit réalisé ou de la perte réalisée à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option;

31 octobre 2024 et 2023

- iii) du dénouement des options vendues, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au coût d'achat des options nécessaires pour dénouer les positions, déduction faite de toute prime reçue.

Les profits et les pertes réalisés relativement aux options de vente achetées peuvent provenir :

- i) de l'expiration des options de vente achetées, auquel cas les pertes réalisées correspondent à la prime payée;
- ii) de l'exercice des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au profit réalisé ou à la perte réalisée à la vente des placements connexes au prix d'exercice de l'option moins la prime payée;
- iii) de la vente des options de vente achetées, auquel cas les profits ou les pertes réalisés correspondent au produit de la vente, déduction faite de toute prime payée.

Les primes des options reçues constituent des produits différés dans les placements tant que les options sont en cours. Tout écart découlant d'une réévaluation est inclus dans la variation nette du profit latent/de la perte latente sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les primes reçues sur des options de vente vendues qui sont exercées sont incluses dans le coût du titre acheté.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés quotidiennement.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont détenus à des fins de placement et comprennent principalement des instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins.

Actions de catégorie A et de catégorie B

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »), exige que les actions de catégorie A et de catégorie B (qui sont des instruments remboursables au gré du porteur) soient classées comme des passifs financiers.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par action de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par action de catégorie A est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 10 pour connaître le calcul.

Impôt

Le Fonds est une « société de placement à capital variable » selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi ») et est assujéti à l'impôt relativement à ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certains cas. En outre, aux termes de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement tenu de payer un impôt de 38½ % sur les dividendes imposables reçus au cours de l'année. Cet impôt est remboursable en totalité au versement de dividendes suffisants. Le Fonds est également assujéti à l'impôt sur le montant de ses produits d'intérêts et de ses revenus de dividendes étrangers qui ne sont pas contrebalancés par les charges d'exploitation et les frais d'émission des actions.

Le Fonds est également un « intermédiaire financier constitué en société » au sens de la Loi et n'est par conséquent pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi ni généralement assujéti à l'impôt aux termes de la partie VI.1 de la Loi en ce qui concerne les dividendes versés sur les actions privilégiées imposables.

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*

IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* (« IAS 7 »), exige la présentation d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement. Les actions de catégorie A émises par le Fonds sont classées comme passifs financiers, conformément à IAS 32.

Un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des actions de catégorie A du Fonds est présenté dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie. En outre, un rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des actions privilégiées rachetables du Fonds est présenté ci-dessous, y compris les changements résultant des flux de trésorerie et les variations sans effet sur la trésorerie.

	1 ^{er} nov. 2023	Changements résultant des flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	31 oct. 2024
			Actions émises contre trésorerie	
Actions privilégiées rachetables (note 7)	229 658 865 \$	– 83 745 000		– 313 403 865 \$
	1 ^{er} nov. 2022	Changements résultant des flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	31 oct. 2023
			Actions émises contre trésorerie	
Actions privilégiées rachetables (note 7)	199 819 365 \$	– 29 839 500		– 229 658 865 \$

4. Principales estimations et principaux jugements comptables

La préparation des états financiers exige que le gestionnaire exerce un jugement lors de l'application des méthodes comptables et qu'il établisse des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. La section suivante présente les principaux jugements et les principales estimations comptables ayant servi au Fonds pour la préparation des états financiers.

Le Fonds peut, à l'occasion, détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif. La juste valeur de ces instruments est calculée à l'aide de modèles et de techniques d'évaluation généralement reconnus dans l'industrie du placement. Ces méthodes d'évaluation utilisent le plus grand nombre possible de données observables. Les données de marché observables sont aisément disponibles et proviennent de sources indépendantes qui participent au marché pertinent. Toutefois, certains éléments, comme le risque de crédit (tant au niveau de l'entité que de la contrepartie) et les corrélations, exigent du gestionnaire qu'il établisse des estimations. Une modification importante des hypothèses liées à ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la juste valeur des instruments financiers présentée. Se reporter à la note 6 pour obtenir une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers.

5. Informations sur le capital

IAS 1 *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), exige la communication des informations suivantes : i) objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'entité; ii) données quantitatives et informations qualitatives sur ce que l'entité considère comme du capital; iii) si l'entité s'est conformée aux exigences en matière de capital; iv) si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences de cette inapplication. Les objectifs, politiques et procédures du Fonds sont décrits à la note 1, l'information sur les actions du Fonds est décrite à la note 7, et le Fonds n'est soumis à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

6. Risques liés aux instruments financiers

Le Fonds est exposé à divers types de risques liés aux stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques les plus importants comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque lié à la concentration et la gestion du risque lié au capital.

Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une de ses contreparties (une chambre de compensation, dans le cas d'instruments négociés à une bourse, ou des tiers, dans le cas d'instruments négociés hors cote) soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations. Le Fonds gère ce risque au moyen de limites de risque et de stratégies de négociation.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie relatifs aux débiteurs en fonction des analyses historiques et de l'information prospective utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit des contreparties lié aux instruments financiers dérivés est géré en négociant avec des contreparties qui ont une notation de crédit qui n'est pas inférieure au niveau des notations de crédit approuvées conformément au Règlement 81-102. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, les contreparties aux instruments financiers dérivés du Fonds avaient une notation de crédit de A-1, ou supérieure, attribuée par l'agence de notation Standard & Poor's.

Les instruments dérivés du Fonds font l'objet de conventions de compensation exécutoires ou d'accords similaires. Le Fonds et sa contrepartie ont choisi de régler toutes les transactions sur une base brute; cependant, chaque partie a le choix de régler tous les contrats ouverts sur une base nette en cas de défaillance de l'autre partie. Tous les dérivés en cours sont présentés sur une base brute dans l'état de la situation financière comme actifs dérivés ou passifs dérivés, puisqu'ils ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est la possibilité que les placements du Fonds ne puissent pas être convertis facilement en trésorerie au besoin. Pour gérer ce risque, le Fonds investit la majorité de ses actifs dans des placements négociés sur un marché actif et facilement cessibles. De plus, le Fonds s'assure de conserver suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir sa liquidité et pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont exigibles.

Le Fonds a besoin de trésorerie pour financer les rachats. Les actionnaires doivent remettre leurs actions au moins dix jours ouvrables avant le dernier jour du mois et recevoir leur paiement au plus tard dix jours civils après la date d'évaluation de fin de mois. Par conséquent, le Fonds dispose d'un maximum de 20 jours ouvrables pour générer suffisamment de trésorerie afin de financer les rachats et atténuer le risque de liquidité.

Les tableaux suivants présentent les montants des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

Au 31 octobre 2024			
Passifs financiers			
	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	302 463 \$	302 463 \$
Charges à payer	–	29 783	29 783
Actions privilégiées rachetables	313 403 865	–	313 403 865
Actions de catégorie B	1 000	–	1 000
Actions de catégorie A	83 629 660	–	83 629 660
	397 034 525 \$	332 246 \$	397 366 771 \$
Au 31 octobre 2023			
Passifs financiers			
	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	181 153 \$	181 153 \$
Charges à payer	–	181 865	181 865
Actions privilégiées rachetables	229 658 865	–	229 658 865
Actions de catégorie B	1 000	–	1 000
Actions de catégorie A	7 132 817	–	7 132 817
	236 792 682 \$	363 018 \$	237 155 700 \$

Les actions privilégiées rachetables peuvent être rachetées à vue au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle indiquée ci-dessus soit représentative des flux de trésorerie réels, car les porteurs de ces instruments les conservent généralement pour une plus longue période.

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché qui correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison de la variation des cours du marché. La section suivante comprend une analyse de sensibilité qui montre l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A qu'aurait eu un changement pouvant raisonnablement affecter la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. En pratique, les résultats réels peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que des variations des taux d'intérêt aient une incidence défavorable sur la juste valeur d'un instrument financier. Les instruments financiers qui exposent le Fonds au risque de taux d'intérêt sont les titres à revenu fixe à court terme. La sensibilité du Fonds aux variations des taux est minime, car il détient habituellement ces instruments jusqu'à leur échéance, qui est, par nature, à court terme.

b) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. La principale exposition du Fonds au risque de prix découle de ses placements dans des actions. L'actif net par unité varie en même temps que la valeur des actions en portefeuille. Le Fonds n'a aucun contrôle sur les facteurs qui affectent la valeur de ces actions, y compris les facteurs affectant toutes les sociétés du secteur des services financiers.

Le Fonds gère le risque de prix en adoptant une perspective à long terme et en utilisant un programme de vente d'options ainsi qu'en achetant des options de vente. Environ 67 % (2023 – 97 %) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A du Fonds, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables, détenu au 31 octobre 2024 était constitué de titres cotés en bourse. Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 5 % au 31 octobre 2024, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables, aurait augmenté ou diminué de 13,2 M\$ (2023 – 11,4 M\$), respectivement, soit 3,3 % (2023 – 4,8 %) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A, excluant le passif au titre des actions privilégiées rachetables, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels des transactions peuvent différer, et l'écart pourrait être significatif.

Le gestionnaire est d'avis qu'un portefeuille qui mise sur une stratégie de vente d'options d'achat couvertes ou d'achat d'options de vente devrait assurer une certaine protection contre la chute du cours des actions dans un marché baissier.

Risque lié à la concentration

Le risque lié à la concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque lié à la concentration du Fonds.

	31 oct. 2024	31 oct. 2023
Services financiers	77,2 %	87,0 %
Fonds négociés en bourse	22,8 %	13,0 %

Gestion du risque lié au capital

Les actions de catégorie A et les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat au gré du porteur au dernier jour d'un mois (une « date d'évaluation »). Les actionnaires dont les actions de catégorie A ont été remises aux fins de rachat à une date d'évaluation mensuelle auront le droit de recevoir un prix de rachat par action équivalant à 96 % du montant le moins élevé entre i) la valeur liquidative par unité à la date d'évaluation applicable, déduction faite du coût engagé par le Fonds pour racheter une action privilégiée sur le marché en vue de son annulation; et ii) le cours de marché par unité, déduction faite du coût engagé par le Fonds pour racheter une action privilégiée sur le marché en vue de son annulation. Les actionnaires dont les actions privilégiées ont été remises aux fins de rachat à une date d'évaluation mensuelle auront le droit de recevoir un prix de rachat par action équivalant à 96 % du montant le moins élevé entre i) la valeur liquidative par unité à la date d'évaluation applicable, déduction faite du coût engagé par le Fonds pour racheter une action de catégorie A sur le marché en vue de son annulation; et ii) le montant le moins élevé entre a) le cours du marché par unité, déduction faite du coût engagé par le Fonds pour racheter une action de catégorie A sur le marché en vue de son annulation; et b) 15,00 \$.

De plus, les porteurs d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A peuvent simultanément demander le rachat de une action privilégiée et de une action de catégorie A à une date d'évaluation tombant en octobre de chaque année à un prix de rachat équivalent à la valeur liquidative par unité à cette date.

Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

31 octobre 2024 et 2023

Niveau 3 : données d'entrée qui sont fondées sur des données de marché non observables.

Un élément est classé selon les données d'entrée du niveau le plus bas utilisées qui ont une incidence significative sur l'évaluation de la juste valeur. Les transferts d'éléments d'un niveau à un autre sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent. Le tableau suivant illustre le classement des actifs et des passifs du Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre 2024 et 2023.

	Au 31 octobre 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions ordinaires canadiennes	204 100 131 \$	– \$	– \$	204 100 131 \$
Fonds négociés en bourse	60 381 552	–	–	60 381 552
Placements à court terme	–	130 862 716	–	130 862 716
	264 481 683 \$	130 862 716 \$	– \$	395 344 399 \$

	Au 31 octobre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions ordinaires canadiennes	199 117 534 \$	– \$	– \$	199 117 534 \$
Fonds négociés en bourse	29 779 134	–	–	29 779 134
Placements à court terme	–	3 261 192	–	3 261 192
	228 896 668 \$	3 261 192 \$	– \$	232 157 860 \$

Les valeurs comptables de la trésorerie, des dividendes, les intérêts à recevoir, du montant à payer aux courtiers – placements, des charges à payer, des frais de gestion à payer, du montant à recevoir des courtiers – placements, des rachats à payer, des actions privilégiées rachetables, des actions de catégorie B ainsi que de l'obligation du Fonds en ce qui a trait à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur nature à court terme.

a) Titres de capitaux propres

Les positions sur capitaux propres du Fonds sont classées dans le niveau 1 lorsque les titres de capitaux propres sont négociés activement et qu'un cours fiable est observable.

b) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au coût, plus les intérêts courus, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur. Les données d'entrée sont observables; par conséquent, les placements à court terme sont classés dans le niveau 2.

c) Actifs et passifs dérivés

Les actifs et les passifs dérivés correspondent à des contrats d'options.

Les options cotées sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre concerné est inscrit à la cote d'une bourse reconnue et qu'un cours fiable est observable.

La juste valeur des options hors cote est déterminée selon le modèle d'évaluation de Black et Scholes, au moyen de données d'entrée de marché observables. Les contrats d'options hors cote, pour lesquels le risque de crédit est déterminé comme non significatif par rapport à la juste valeur, ont été classés dans le niveau 2.

En 2024 et en 2023, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et le Fonds ne détenait aucun instrument financier dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

7. Actions

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A, ainsi que 1 000 actions de catégorie B, un nombre illimité d'actions de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E, pouvant chacune être émise en série, et un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E, pouvant chacune être émise en série. Aucune action de catégorie C, de catégorie D et de catégorie E n'a été émise.

Les actions privilégiées donnent droit à des distributions trimestrielles préférentielles cumulatives fixes en trésorerie d'un montant de 0,215625 \$ par action privilégiée, ce qui correspond à un rendement de 5,75 % par année sur le prix d'émission initial des actions privilégiées. Le Fonds verse actuellement une distribution trimestrielle de 0,203190 \$ par action sur les actions de catégorie A.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, les distributions en trésorerie versées aux porteurs d'actions privilégiées se sont établies à 16 109 228 \$ (2023 – 12 300 644 \$), ce qui représente un paiement de 0,86 \$ (2023 – 0,86 \$) par action privilégiée, et les distributions en trésorerie versées aux porteurs d'actions de catégorie A se sont établies à 14 764 225 \$ (2023 – 11 606 226 \$), ce qui représente un paiement de 0,81 \$ (2023 – 0,81 \$) par action de catégorie A.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, aucune unité n'a été rachetée.

Le tableau suivant présente les transactions sur actions effectuées au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023.

	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Actions privilégiées rachetables		
Actions en circulation au début de l'exercice	15 310 591	13 321 291
Actions émises	5 583 000	1 989 300
Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 893 591	15 310 591
Actions de catégorie A		
Actions en circulation au début de l'exercice	15 379 791	13 321 291
Actions émises	4 842 800	2 058 500
Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 222 591	15 379 791
Actions de catégorie B		
Actions en circulation au début et à la fin de l'exercice	1 000	1 000

8. Transactions entre parties liées

Des parties sont considérées comme liées si l'une des parties a la capacité de contrôler l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions opérationnelles ou financières.

a) Frais de gestion

Mulvihill, en sa qualité de gestionnaire aux termes de la convention de gestion et en sa qualité de gestionnaire de placements aux termes de la convention de gestion de placements, reçoit des frais payables à des taux annuels de 0,10 % et de 0,80 % de la valeur liquidative du Fonds, respectivement, calculés mensuellement, taxes en sus. Le Fonds est responsable de tous les honoraires du dépositaire et du gestionnaire, des frais juridiques et des honoraires comptables et d'audit, ainsi que de toutes les autres charges du dépositaire et du gestionnaire engagées dans le cours normal des affaires relativement aux activités du Fonds. Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'est élevé à 2 986 121 \$ (2023 – 2 308 723 \$), dont une tranche de 302 463 \$ (2023 – 181 153 \$) a été payée après la clôture de l'exercice.

b) Jetons de présence

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, le total des jetons de présence versés aux membres externes du conseil d'administration s'est établi à 20 300 \$ (2023 – 21 400 \$).

c) Honoraires du comité d'examen indépendant

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, le total de la rémunération versée aux membres externes du comité d'examen indépendant s'est chiffré à 13 064 \$ (2023 – 12 014 \$).

d) Placements dans d'autres fonds de Mulvihill

Le Fonds peut investir dans des parts d'autres fonds gérés par le gestionnaire. La participation du Fonds dans Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF était de 49,4 % au 31 octobre 2024 (2023 – 47,6 %).

9. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Le gestionnaire peut choisir des courtiers avec lesquels il conclut des accords de rabais de courtage sur titres gérés s'il estime en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. La valeur vérifiable des rabais de courtage sur titres gérés reçue en pourcentage du total des coûts de transaction payés au cours des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023 est présentée ci-dessous :

	31 oct. 2024	31 oct. 2023
Rabais de courtage sur titres gérés	199 307 \$	158 789 \$
Pourcentage du total des coûts de transaction	44,9 %	66,1 %

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par action de catégorie A

Pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par action de catégorie A est calculée comme suit :

	31 oct. 2024	31 oct. 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A	76 336 380 \$	(44 848 009) \$
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice	17 580 498	14 027 795
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A par action de catégorie A	4,3421 \$	(3,1971) \$

11. Impôt sur le résultat

Aucun montant n'est payable au titre de l'impôt sur le résultat en 2024 ou en 2023.

Des pertes autres qu'en capital accumulées de néant (2023 – 3 347 121 \$) et des pertes en capital accumulées de 18 776 234 \$ (2023 – 9 435 782 \$) peuvent être utilisées en déduction des revenus nets de placement et des profits réalisés à la cession de placements, respectivement, dans les exercices ultérieurs.

12. Honoraires d'audit

Au cours de l'exercice, les honoraires payés ou à payer à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. relativement à l'audit des états financiers du Fonds se sont élevés à 145 749 \$ (2023 – 87 986 \$), et les honoraires liés aux autres services se sont élevés à 2 600 \$ (2023 – 39 210 \$).

13. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 25 octobre 2024, en lien avec le droit de rachat au gré du porteur spécial accordé aux actionnaires par suite de la prorogation de la durée du Fonds jusqu'au 1^{er} novembre 2031, le Fonds a annoncé un regroupement des actions de catégorie A à compter de l'ouverture de la séance de bourse le 12 novembre 2024. Le regroupement visait à faire en sorte qu'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées soit en circulation après le rachat au gré du porteur spécial. Le 12 novembre 2024, chaque actionnaire de catégorie A a reçu 0,6767938 nouvelle action de catégorie A pour chaque action de catégorie A détenue.

Le 6 novembre 2024, le Fonds a annoncé qu'il avait conclu le placement de 4 350 000 actions privilégiées à même les actions propres pour un produit brut d'environ 65,2 M\$. Le prix offert des actions privilégiées était de 15,00 \$ par action, ce qui correspond à un rendement de 8,50 %.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration du Fonds est responsable de la gérance globale des activités et des affaires du Fonds. Les objectifs et les stratégies du Fonds en matière de placements sont énoncés dans son prospectus. Le gestionnaire du Fonds, Gestion de capital Mulvihill Inc. (le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »), administre, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés de services indépendantes, toutes les fonctions liées aux activités du Fonds en vertu d'une convention de gestion conclue au moment où le Fonds a effectué un appel public à l'épargne. Aux termes de cette convention, le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris le paiement des distributions sur les actions du Fonds et les rachats d'actions au gré du Fonds ou du porteur effectués conformément aux modalités établies.

Le conseil se compose de cinq administrateurs, dont trois sont indépendants du gestionnaire. Le conseil est d'avis que le nombre d'administrateurs est approprié, et seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés. La rémunération versée fait l'objet d'un examen afin d'assurer sa justesse et de faire en sorte qu'elle reflète les responsabilités et les risques liés à la fonction d'administrateur. Les administrateurs peuvent, dans des cas appropriés, retenir les services de conseillers externes aux frais du Fonds, sous réserve de l'approbation du conseil.

En vue d'aider le conseil dans sa fonction de surveillance des rapports financiers du Fonds et de leur publication, le conseil dispose d'un comité d'audit. Ce comité se compose de trois membres indépendants du gestionnaire. Les responsabilités du comité d'audit comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'examen des états financiers annuels et de l'audit annuel effectué par l'auditeur indépendant, de même que la surveillance du respect par le Fonds des lois et règlements fiscaux et des lois et règlements sur les valeurs mobilières. Le comité d'audit peut, s'il y a lieu, communiquer directement avec l'auditeur indépendant pour discuter de questions précises ou aux fins de leur examen.

Le conseil est responsable de l'élaboration de la démarche en matière de gouvernance qu'applique le Fonds, et il collabore avec le gestionnaire de placements afin d'établir un processus de gouvernance axé sur les meilleures pratiques.

Le Fonds met une ligne téléphonique (ligne sans frais : 1 800 725-7172 ou courriel : info@mulvihill.com) et un site Web (www.mulvihill.com) à la disposition de tous les actionnaires désirant obtenir des renseignements.

Conseil d'administration

John P. Mulvihill

Président du conseil et chef de la direction
Gestion de capital Mulvihill Inc.

John D. Germain

Vice-président principal et chef des finances
Gestion de capital Mulvihill Inc.

Robert G. Bertram^{1, 2}

Administrateur de sociétés

R. Peter Gillin^{1, 2}

Administrateur de sociétés

D^r Bob Bell^{1, 2}

Administrateur de sociétés

1. Membre du comité d'audit

2. Membre du comité d'examen indépendant

Renseignements

Auditeur indépendant :

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide Centre, East Tower
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario)
M5H 0A9

Agent des transferts :

Services aux investisseurs Computershare inc.
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1

Actions cotées :

Bourse de Toronto
Sous les symboles
PIC.PR.A/PIC.A

Dépositaire :

Fiducie RBC Services aux investisseurs
RBC Centre
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario)
M5V 3L3

Visitez notre site Web, au www.mulvihill.com, pour obtenir de l'information additionnelle sur les fonds de placement Mulvihill.

Fonds de placement gérés par Gestion de capital Mulvihill Inc.

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

Mulvihill Canadian Bank Enhanced Yield ETF (CBNK)
Mulvihill Premium Yield Fund ETF (MPY)
Mulvihill Enhanced Split Preferred Share ETF (SPFD)

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Mulvihill Premium Yield Fund

ACTIONS FRACTIONNÉES

Premium Income Corporation (PIC.PR.A/PIC.A)
Premium Global Income Split Corp. (PGIC.PR.A/PGIC)

Siège social :

Gestion de capital Mulvihill Inc.

121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966
Ligne sans frais : 1 800 725-7172
Télec. : 416 681-3901
Courriel : info@mulvihill.com

Communiquez directement avec votre courtier pour tout changement d'adresse.

Gestion de capital Mulvihill Inc.
Relations avec les investisseurs
121 King Street West, Suite 2600
P.O. Box 113
Toronto (Ontario)
M5H 3T9

Tél. : 416 681-3966
Ligne sans frais : 1 800 725-7172
Télec. : 416 681-3901
Courriel : info@mulvihill.com

 **MULVIHILL**
www.mulvihill.com